BRUGES,
ville des Flandres au Moyen Âge

VENISE,
ville méditerranéenne au Moyen Âge

De l'écrit à l'oral

D'après http://hg.moitel.free.fr/spip/IMG/pdf/f2_villes.pdf

Corrigé et adapté

https://histographie.net/5e/theme-2-histoire-xie-xve-siecles/

décembre 2021

Sujet 1 BRUGES, ville des Flandres au Moyen Âge

Prénoms du groupe de travail : **Classe :**

Question centrale	**Pourquoi et comment la ville de Bruges se développe et devient indépendante au Moyen âge ?**

Document 1

A partir de la **fin du IXe siècle,** la ville flamande se développe autour **du château des comtes** de Flandres.

Reliée à la mer du Nord par la Reye, Bruges bénéficie d'une **situation privilégiée**, à côté des villes du Nord, de la Baltique et de l'Angleterre. Bruges tire profit de cette situation et développe **un artisanat de transformation de la laine permet l'apparition d'un riche artisanat textile.**

Au **XIIIe siècle,** la **ville prospère** et peuplée de **50 000 habitants** est l'une des plus importante d'Europe. En **1253** elle rejoint **la ligue de la Hanse**.

A **la fin du XIIIe siècle l**es plus riches marchands obtiennent du comte de Flandre une **charte** qui leur confère d'importants droits politiques.

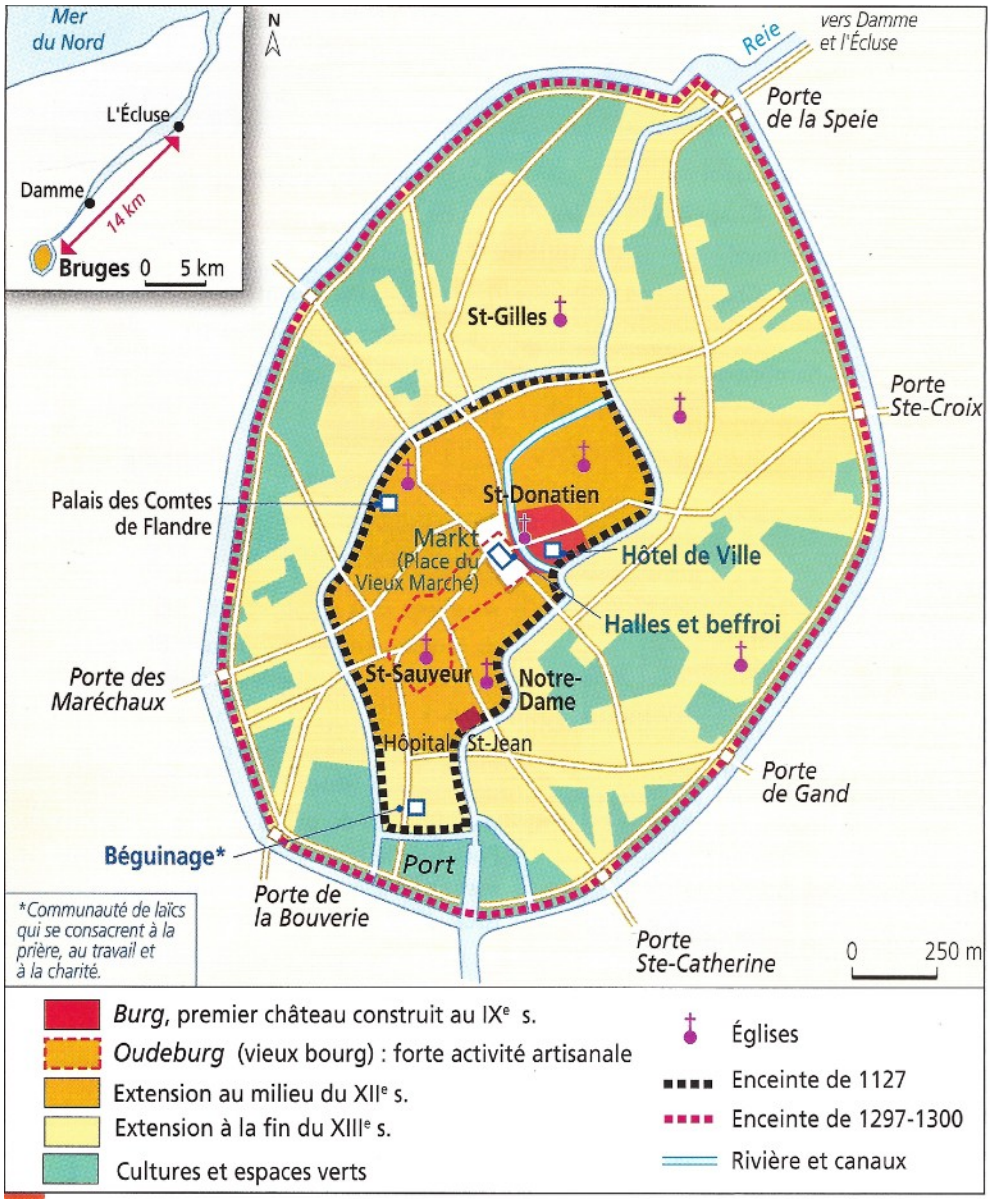

Document 2

Chronologie de Bruges

875 : **Baudoin** fonde le **comté de Flandre.** Apparaît pour la première fois du nom de **Bruges**.

XIIe siècle : **Agrandissement** : fortification des **murs**, construction des **canaux**.

1200 : La ville obtient le **droit d'organiser un marché annuel** et le **« privilège du droit de ville»** assorti d'avantages fiscaux par **le comte de Flandre,** Philippe. .

Fin XIIIe siècle : Arrivée des **premiers marchands italiens** : développement du **commerce** avec **l'Orient ;** perfectionnement des **techniques bancaires** et **financières** dans la ville.

Fin du Moyen âge : Bruges est la **ville la plus riche d'Europe du Nord.**

Fin XVe siècle : Déclin. L'empereur Maximilien Ier restreint les droits de la ville. **Anvers** devient la **première ville des Flandres.**

Document 3

LA CHARTE COMMUNALE DE BRUGES

Octroyée (donnée) par le comte de Flandre, la charte communale limite son pouvoir et donne à la ville des doits.

Art. 1 : Le comte nommera tous les ans à Bruges 13 échevins[1]. Quand il prend possession di pays, le comte doit jurer devant les échevins de conserver à la ville ses coutumes et ses règlements.
Art. 10 : Le comte se réserve les amendes et les délits concernant les monnaies ainsi que le soin de réprimer les crimes commis contre la Sainte Église.
Art. 26 : SI une personne quelconque est bannie de la ville, le comte ne pourra pas mettre la main sur ses biens.
Art. 49 : Si le comte accuse les échevins d'avoir mal rendu la justice, et que leur décision est confirmée par les échevins des bonnes villes (Gand, Ypres, Lille, Douai), le comte leur doit réparation du déshonneur.
Art. 65 : Les échevins et les conseillers ont le pouvoir d'établir des assises pour acquitter les dépenses et les dettes de la ville.
Art. 67 : Le comte est tenu de promulguer les règlements faits par les échevins. Les échevins peuvent les annuler à volonté, mais ils doivent à ce moment là prévenir le comte.

[1] *les citadins qui gouvernent la ville choisis par les hommes riches et puissants de Bruges.*

D'après les chartes de 1281 et de 1304.

Document 4

Qui dirige Bruges à la fin du XIIIe siècle (ses institutions) ?

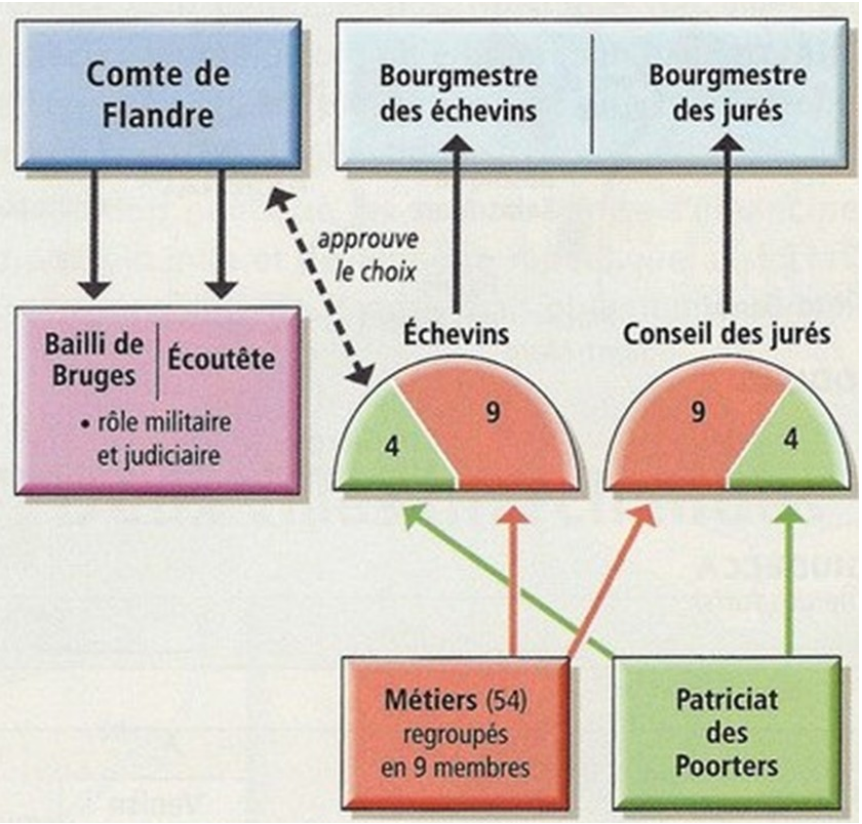

Document 5

Les 3 principaux bâtiments de Bruges au Moyen Âge

Les **HALLES** sont un marché couvert pour acceuillir le commerce des draps.
Le **BEFFROI** est un le lieu de réunion des magistrats de la ville. Il est équipé d'une cloche afin de prévenir des dangers. Après des extensions aux XIVe et XVe siècles, sa hauteur est de 83 mètres !

Document 6

LE RÈGLEMENT DES FOULONS DE BRUGES (EXTRAITS)

*Un **foulon** est un artisan qui pratique le **foulage**. Cette opération consiste à battre le drap dans un liquide afin de le rendre plus solide et plus épais avant qu'il soit teint et tondu.*

1. Les jurés[1] puniront ceux qui font mal leur métier.
2. Le temps d'apprentissage est fixé à deux ans pour les fils de foulons, trois ans pour les autres.
3. Les compagnons qui veulent passer maîtres paient au métier vingt sous s'ils sont fils de foulons, les autres trente sols [2].
4. Les maitres doivent payer les salaires la veille du dimanche.
5. Nul homme du métier ne peut travailler le soir à la lumière.
6. Il est défendu de travailler le samedi après-midi.
7. Il est défendu d'employer d'autres ingrédients que le beurre et le suint[3] pour le foulage des étoffes.
8. Sont exclus du métier tout individu qui ne porte pas pour cinq sous de vêtements, qui joue avec des dés pipés, et quiconque tient ménage avec une femme qui n'est pas la sienne.»

[1] Jurés : représentants du métier auprès de l'autorité communal
[2] sous
[3] Liquide épais et gras sécrété par la peau du mouton et qui s'attache à la laine

Extrait du statut du métier des foulons , 1303

Document 7

La teinture de draps

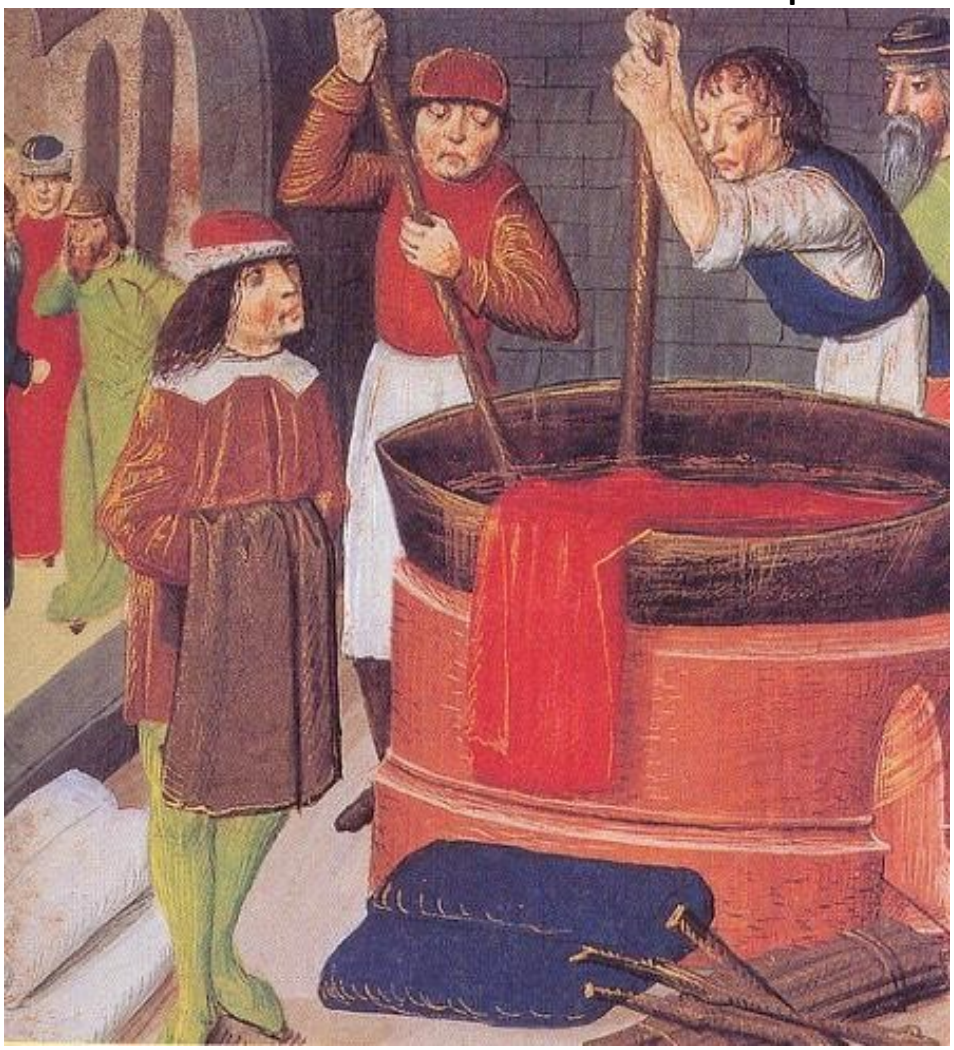

La teinture de draps, miniature in Bartholomeus Anglicus, Des proprietez des Choses, Bruges, 1482 (Londres Royal British Library)

Document 8

Bruges est un carrefour pour les produits européens

Du Nord de l'Angleterre viennent laines, cuir, plomb, étain, charbon de roche, fromage. Du royaume d'Écosse: laines, cuir, fromage et suif. Du royaume d'Irlande, cuir et laines. Du royaume de Danemark: chevaux, cuir, graisses, porc, cendre, harengs. Du royaume de Russie: cire et fourrures d'écureuil. Du royaume de Hongrie: cire, or, argent. Du royaume de Pologne: or et argent, cire, fourrure d'écureuil et cuivre. Du royaume d'Andalousie: miel, huile d'olive, cuir, peaux, cire, grandes figues et raisins. Du royaume de Jérusalem, du royaume d'Égypte et du Soudan: poivre et toutes les épices.

Et de tous ces royaumes et terres susdites viennent marchands et marchandises en la terre de Flandre sans compter ceux qui viennent du royaume de France et de Poitou et de Gascogne.

D'après Ch. de la Roncière, *L'Europe au Moyen Âge*, t. 3, A. Colin, Paris, 1969.

De l'écrit…

Localiser et caractériser la ville de Bruges

1. Localiser Bruges. Pourquoi la ville possède une situation favorable
2. Comment a évolué la ville de Bruges entre le milieu du XIIe siècle et la fin du XIIIe siècle ?
3. Quels sont les points communs et les différences entre Bruges et Venise ? (échangez avec les équipes qui travaillent sur Venise et répondez sous la forme d'un tableau)

Bruges : une nouvelle répartition des pouvoirs

4. Quels sont les privilèges et les libertés obtenus par l'élite municipale ?
5. Comment se répartissent les pouvoirs entre le comte et les échevins à partir de 1281 ?
6. En quoi cette charte permet-elle de limiter les interventions du comte dans la ville ?
7. Quel bâtiment symbolise les libertés municipales acquises et quelle est sa fonction ?
8. Pourquoi se bâtiment illustre leur puissance ?

Bruges une ville prospère (qui s'enrichit)

9. Quelle est l'origine de la prospérité de cette ville ?
10. Comment cette richesse se traduit-elle dans le paysage urbain ?
11. Pourquoi la corporation des foulons est-elle importante à Bruges ?
12. Comment (quels aspects) et pourquoi (quelles motivations ?) les corporations sont- elles réglementées ? (réalisez un tableau)
13. Relever les indices qui prouvent que Bruges est une ville prospère.

…à l'oral.

A l'aide des documents et de vos réponses écrites, présentez devant la classe ces trois points sur Bruges au Moyen Âge :

- son développement spatial et économique du XIe au XIIe siècle
- son une autonomie politique
- sa prospérité facilitée par l'autonomie politique.

Sujet 2 VENISE, ville méditerranéenne au Moyen Âge

Prénoms du groupe de travail : **Classe :**

Question centrale	**Pourquoi et comment Venise s'impose comme une puissance commerciale ?**

Document 1

Venise au Moyen Âge

Cité byzantine gouvernée depuis 697 par un doge[1], Venise s'émancipe rapidement de la tutelle du *basileus* (empereur byzantin) au tournant de l'an 1000.
Bénéficiant d'une situation favorable, protégée par sa lagune, Venise s'oriente très tôt dans le commerce car la cité doit importer nombre de matière premières *(céréales, bois, pierre etc.)* qu'elle échange contre ce qui est alors sa seule richesse, le sel.

Cependant dès le Xe siècle la cité des doges s'affirme comme un intermédiaire entre l'Occident, l'empire byzantin et le monde musulman.
Progressivement la ville se dote de comptoirs (places commerciales) puis, au début du XIIIe siècle d'un véritable empire colonial qu'elle consolide au détriment de Constantinople après le détournement de la 4e croisade (1198-1204).

A la fin XIIIe siècle, début du XIVe siècle la ville qui compte environ 100 000 habitants est alors l'une des plus importante de la Chrétienté occidentale.

[1] DOGE : du latin *dux*, chef, membre élu parmi la haute aristocratie pour diriger la cité.

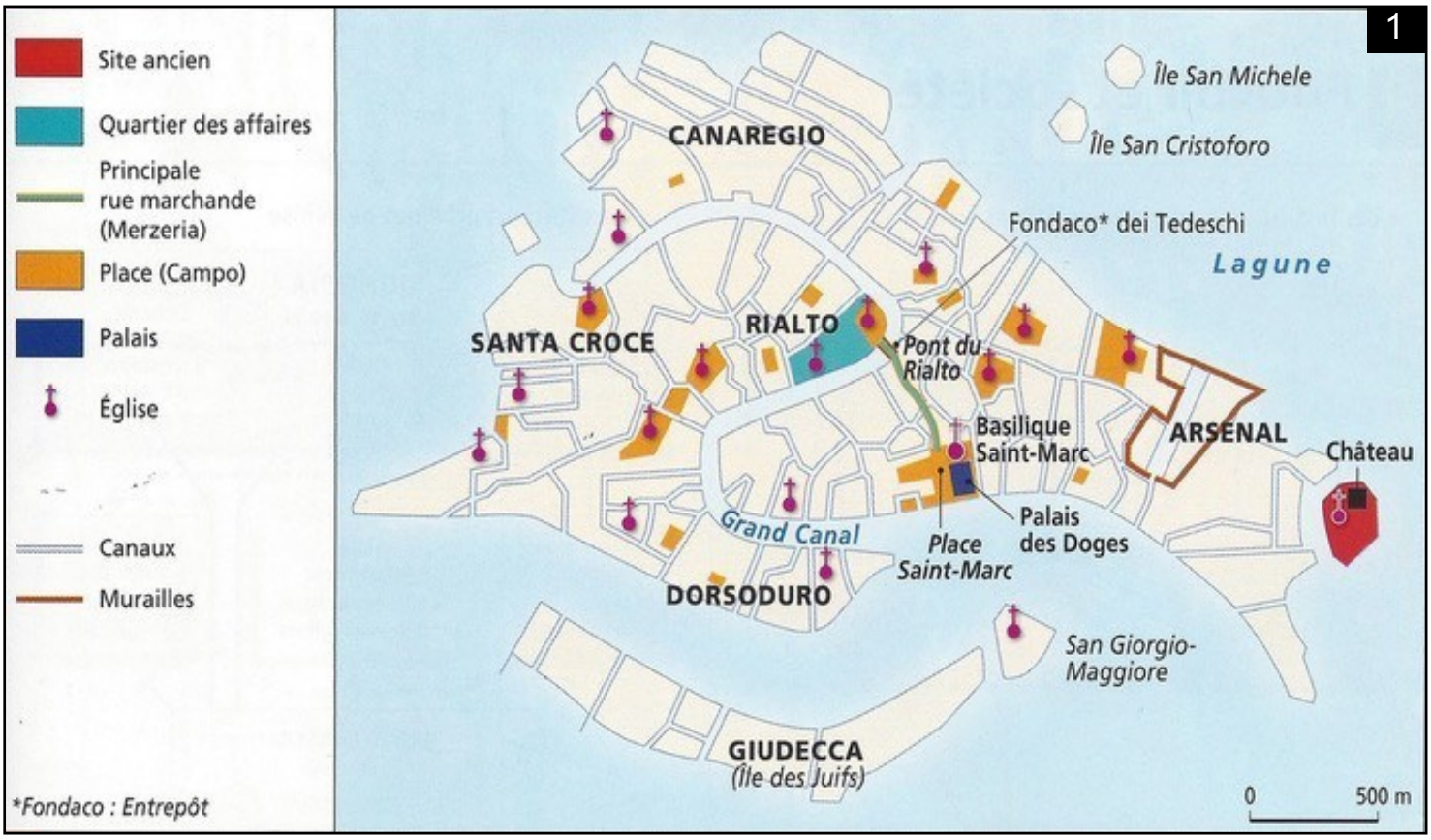

Document 2

Chronologie de Venise

1082 : Premiers **privilèges commerciaux** accordés aux Vénitiens **par l'Empire byzantin.**

XI-XIIe siècle : Travaux dans la **basilique Saint-Marc.**

1182 : Massacre des marchands latins, dont des **Vénitiens**, à Constantinople.

(1198-)1204 : Les Vénitiens « **détournent** » la 4ème **croisade** et organise l**e pillage de Constantinople.**

Document 3

Qui dirige Venise à la fin du XIIIe siècle (ses institutions) ?

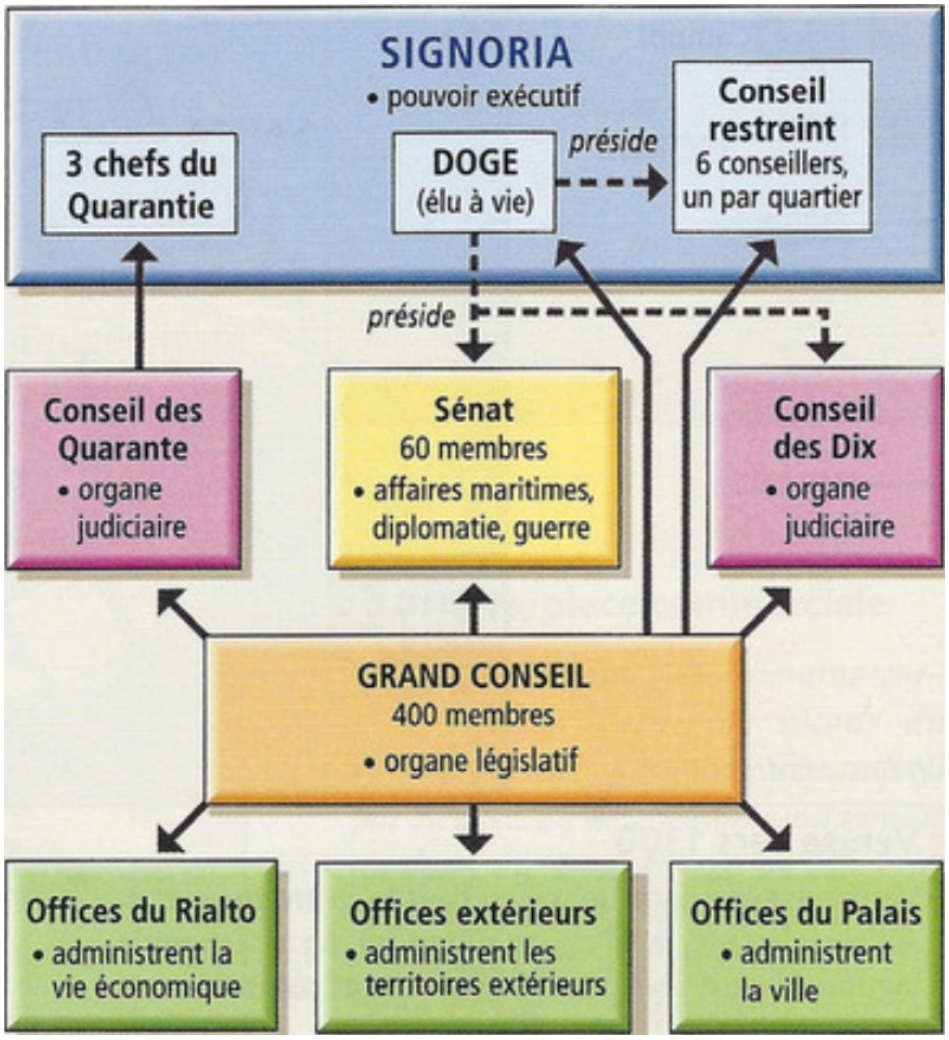

Document 4

MARCHANDS & NAVIGATEURS VÉNITIENS À LA CONQUÊTE

Venise a assuré très tôt grâce à ses navires un service de transport, d'abord à petite échelle dans la lagune, puis dans le golfe adriatique. Ensuite, au Dès le milieu du IXe siècle, les Vénitiens ont commencé à traiter avec les deux grands empires entre lesquels ils sont situés, l'Empire carolingien et l'Empire byzantin, tout en se reconnaissant comme partie intégrante de ce dernier.

En 993 puis en 1082, ils obtiennent de Byzance des droits et des positions de commerce privilégiées, ce qui leur permet d'asseoir de manière durablement les bases de leur prépondérance en Méditerranée […]. En 1082 Venise loué sa flotte aux Byzantins afin qu'ils empêchent les Normands de s'installer à Durazzo. En se mettant dans cette situation, Byzance renonce […] à sa situation d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident, ce qui avait fait sa puissance économique. Venise profite également des divisions du monde arabo- islamique et de la faiblesse des États latins d'Orient qui ont besoin d'être ravitaillés par mer. […]

Venise a des possessions outre-mer. […] Des quartiers de villes où les Vénitiens ont obtenu des droits particuliers qui leur permettent de reconstituer de petites Venise : c'est le cas à Constantinople, à Alexandrie, et dans le royaume de Jérusalem. […] Dans ces fondouks, les Vénitiens jouissent de la liberté de commerce mais ils ont aussi la possibilité de s'installer, de construire des églises.

Mais les relations de Venise avec ses concurrentes italiennes (Gênes en particulier) et Byzance ne sont pas toujours faciles : en 1171, le quartier vénitien de Constantinople est mis à sac par les Génois et les Byzantins. L'Empereur fait arrêter tous les Vénitiens dont les biens sont confisqués. En 1189, menacé par les Pisans et les Normands, l'Empereur rétablit par un traité les Vénitiens dans leurs droits. Venise et sa flotte de guerre sont indispensables à la sécurité de l'Empire Byzantin.

Source : Philippe Braunstein, Venise, *L'Histoire* n° 208, 1997

Document 5

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX VÉNITIENS PAR L'EMPEREUR BYZANTIN

A la suite de la victoire sur les Normands en 1081, l'empereur byzantin Alexis de Comnène récompense la cité-État qu'elle dote de privilèges exceptionnels qui renforcent sa domination commerciale dans l'empire byzantin et dans toute la Méditerranée.

Personne n'a ignoré ce que firent les fidèles Vénitiens […]. C'est pourquoi, et en récompense des services de ce genre, ma majesté impériale[1] [...] a bien voulu, suivant la teneur de ce présent chrysobulle[2], qu'ils reçoivent chaque année un revenu de 20 livres. Elle a également honoré leur **noble duc**[3] de la très vénérable dignité de protosébaste[4].

Et ma majesté impériale a décidé que la très sainte église du saint apôtre et évangéliste Marc, qui est à Venise, reçoive chaque année trois nomisma[5] d'un représentant de tous les Amalfitains qui tiennent des boutiques dans la grande cité et toute la Romanie[6].

En plus, elle leur donne aussi les boutiques qui sont dans l'embolos[7] de Perama, avec plusieurs étages [...] et trois échelles[8] maritimes. Elle leur a aussi accordé de commercer avec toutes marchandises dans toutes les régions de la Romanie [...], et trois échelles dans la Mégalopolis[9] même sans qu'ils aient à payer de droits d'aucune sorte pour aucune transaction.

Extrait du chrysobulle d'Alexis Ier Comnène aux Vénitiens, 1082 D'après Ph. Braunstein, R. Delort, *Venise. Portrait historique d'une cité*, Seuil, 1971

1 désigne l'empereur byzantin / **2** acte officiel, signé par l'Empereur. / **3** désigne le Doge, dirigeant de la République Vénitienne. / **4** dignité byzantine élevée. / **5** monnaie byzantine en or, d'une grande valeur. **6** empire byzantin. / **7** l'avenue commerciale du quartier de Pérama à Constantinople. / **8** appontements en bois servant à l'accostage et au débarquement des navires et barques de commerce. / **9** Constantinople.

Document 6

LE COMMERCE VÉNITIEN À LA FIN DU XIIÈ SIÈCLE

[…] Venise joue le rôle d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. En Orient, les Vénitiens achètent les produits des pays de Nord, les fourrures, les produits de la steppe russe, céréales et esclaves ; les produits de l'Asie centrale et tropicale (Perse, Inde, Chine), épices, bijoux, pierres précieuses, soies et étoffes de luxe ; les produits du monde byzantin et de l'Asie antérieure (Asie Mineure) : fruits, alun, soieries, tous objets de luxe.

Tous ces produits sont revendus en Italie et dans tout l'Occident, où les Vénitiens achètent les draps de laine et les toiles de Flandre et de France, les métaux d'Angleterre et d'Europe centrale, les bois de Dalmatie, les esclaves du monde slave, qu'ils revendent en Orient, à l'Égypte en particulier, qui manque de bois, de fer et d'hommes.

C'est vers l'Orient que Venise a surtout développé ses établissements ils jalonnent les routes maritimes de l'Orient, qui […] par Modon et Candie, se dirigent soit vers Nègrepont, Constantinople, […] soit vers Beyrouth ou Alexandrie, c'est-à-dire vers les points d'aboutissement des caravanes et de la navigation asiatique.

Yves Renouard, *Les villes d'Italie de la fin du Xe s. au début du XIVe s.,* SEDES,1969

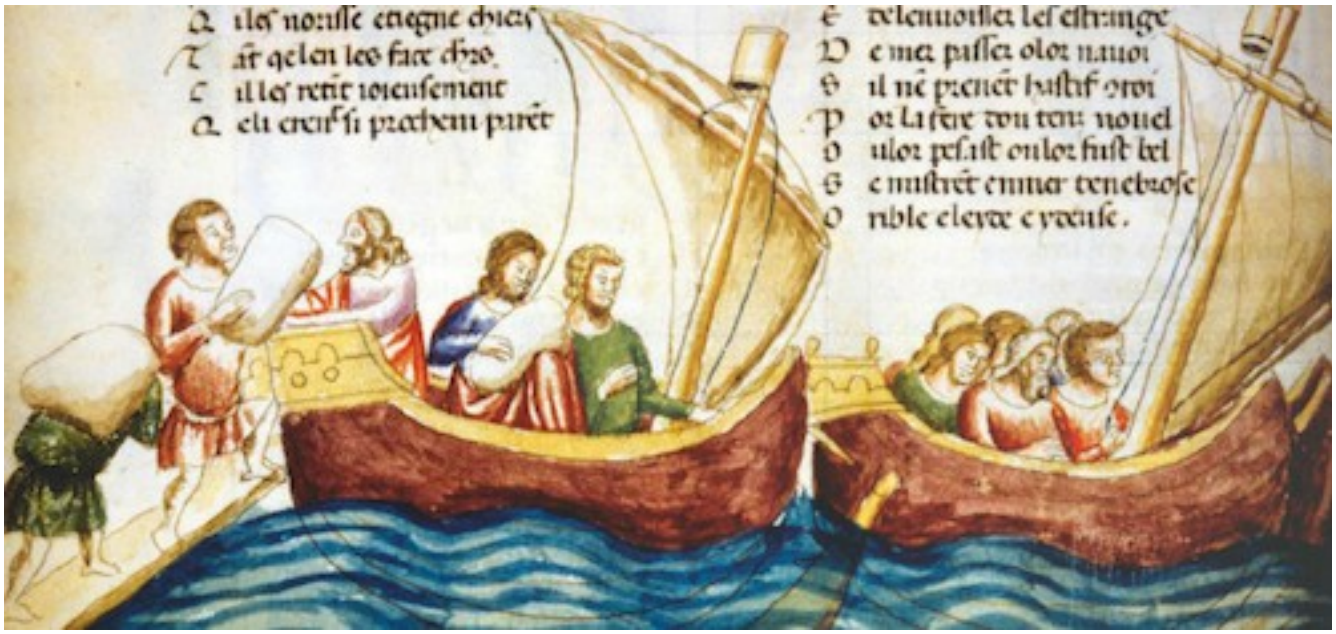

Miniature de navires marchands, fin du XIIIe s.,
Biblioteca Marciana, Venise.

Document 7

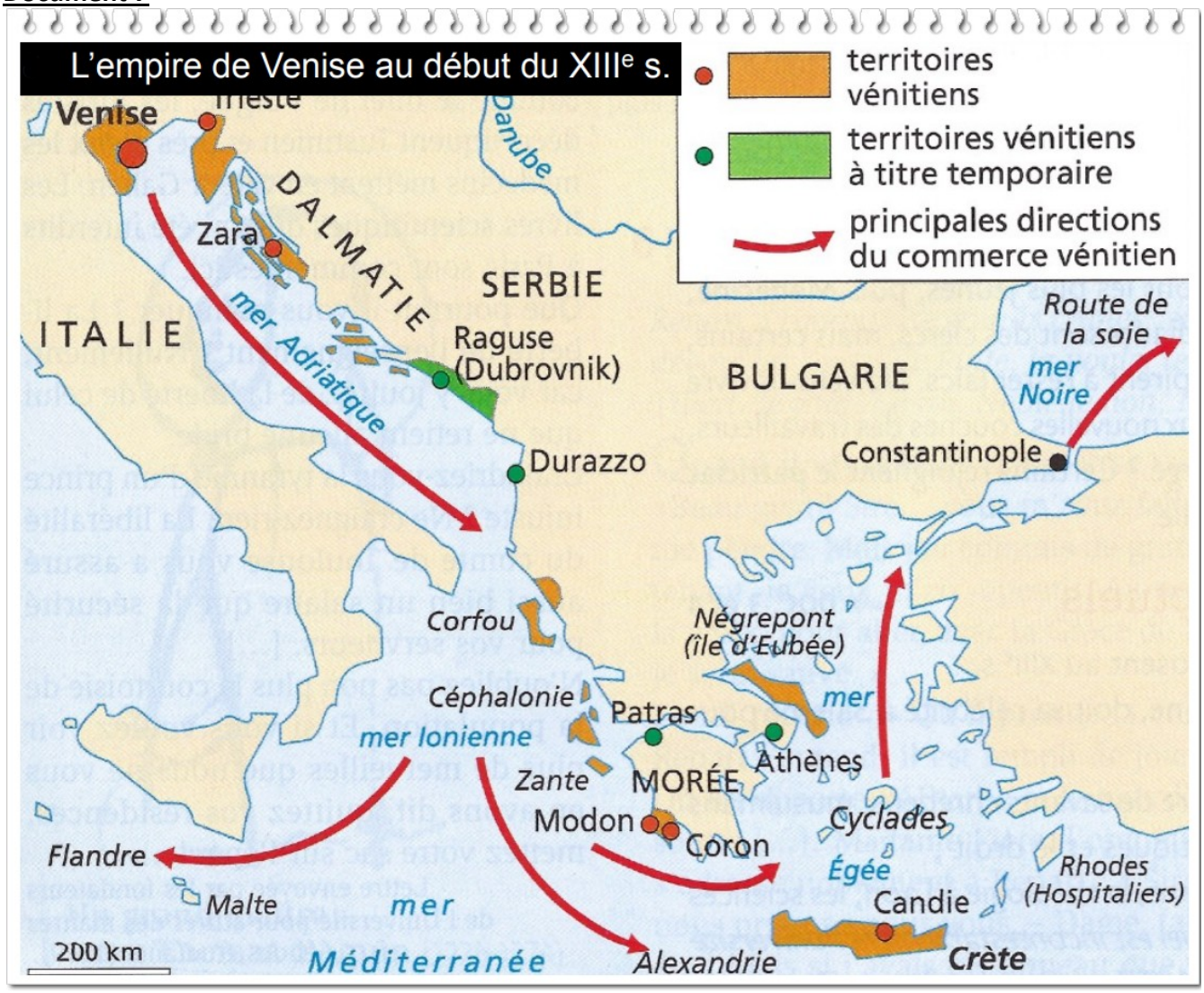
L'empire de Venise au début du XIIIe s.
territoires vénitiens
territoires vénitiens à titre temporaire
principales directions du commerce vénitien
Venise
Trieste
Danube
DALMATIE
Zara
SERBIE
ITALIE
mer Adriatique
Raguse (Dubrovnik)
BULGARIE
Route de la soie
mer Noire
Durazzo
Constantinople
Corfou
Négrepont (île d'Eubée)
Céphalonie
Patras
mer
mer Ionienne
Athènes
Zante
MORÉE
Modon
Coron
Cyclades
Flandre
Égée
Rhodes (Hospitaliers)
Malte
mer
Candie
200 km
Méditerranée
Alexandrie
Crète

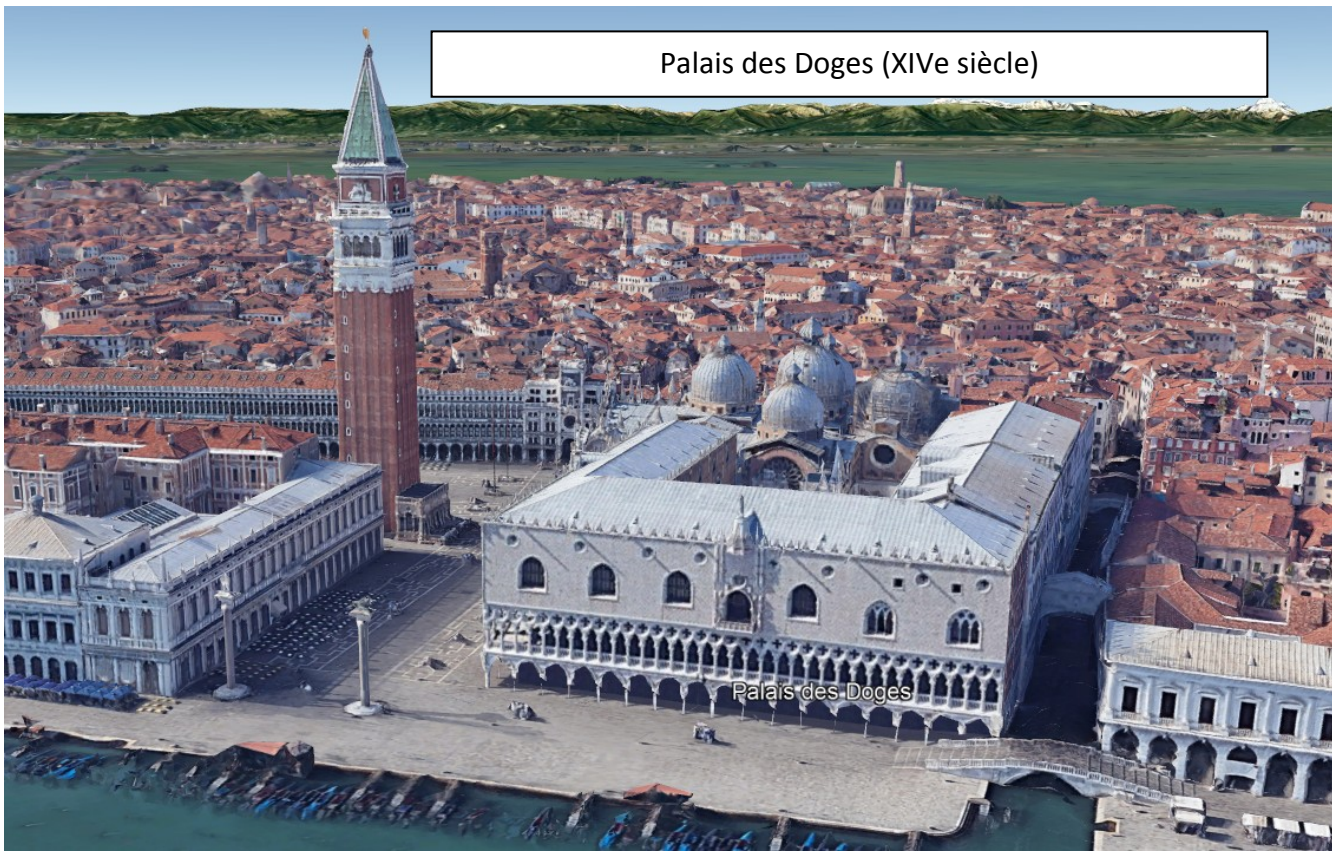
Palais des Doges (XIVe siècle)
Palais des Doges

De l'écrit…

1. Quels sont les avantages et les inconvénients propres au site et à la situation de Venise ? (répondez sous la forme d'un tableau)

Venise, une république indépendante aux institutions originales:

2. Comment fonctionnent les institutions de cette cité ?
3. Pourquoi peut-on affirmer que Venise est une République ?
4. Quel groupe social domine cette République ?

A l'origine de la puissance de Venise :

5. Quelles sont les causes des relations privilégiées entre Venise et l'empire byzantin ?
6. Rappeler de quelle civilisation antique ces deux espaces sont-ils les héritiers ?
7. Quels types de liens subsistaient entre ces deux territoires ?
8. Quels privilèges accorde l'Empereur byzantin aux Vénitiens en 1082 ?
9. Quelles sont les conséquences pour le commerce vénitien ?

Une cité commerciale à la tête d'une thalassocratie (une thalassocratie est une puissance politique fondée principalement sur la domination de la mer)

10. Comment se caractérise l'empire de Venise ?
11. De quoi se compose-t-il ?
12. A quel type de commerce s'adonnent les marchands vénitiens ?
13. Avec quels espaces la cité Venise commerce-t-elle ?

…à l'oral.

A l'aide des documents et de vos réponses écrites, présentez devant la classe ces trois points sur Venise au Moyen Âge :

- son développement spatial et économique au Moyen Âge
- son une autonomie politique
- l'origine et la manifestation de la puissance de Venise.